



L'apprentissage

POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE POUR LE DCG ?

Une recherche facilitée

- ▶ Titulaire d'un BTS CG en formation initiale, vous avez acquis les bases solides nécessaires à votre intégration au sein d'une organisation : votre profil intéresse les entreprises
- ▶ Les stages effectués durant votre formation initiale ont enrichi votre CV et débouchent sur un contrat d'apprentissage en DCG

La formation + Le métier

L'apprentissage c'est apprendre un métier en alternant périodes pratiques en entreprise et périodes de formation avec, à la clé, un diplôme ou un titre professionnel reconnu !

Un tremplin pour trouver un emploi



Une première expérience professionnelle longue



Un accompagnement par un professionnel qualifié



Une formation gratuite à un métier



Un diplôme ou un titre professionnel reconnu

Une rémunération supérieure

- ▶ Titulaire du BTS, votre rémunération sera supérieure : grille de rémunération de deuxième année puis troisième année d'apprentissage
- ▶ Cette rémunération dépend également de votre âge : entre 970 € et 1 250 € par mois

Une formation adaptée pour aller au bout du cursus de l'expertise-comptable

- ▶ Titulaire du BTS CG en formation initiale, la poursuite en DCG en apprentissage sera facilitée par une acquisition construite et solide des bases du métier
- ▶ Le module d'approfondissement suivi en BTS CG vous permettra de suivre sereinement l'UE de Finance du DCG
- ▶ Les titulaires du BTS CG disposent d'équivalences d'épreuves qui leur permettent de bénéficier de dispenses de six épreuves pour le DCG